

Fiche 2 : COMMISSION ULIS LYCEE

Réf. : circulaire du 5 janvier 22 « Affectation post 3^{ème} en formation professionnelle avec ULIS »

Une commission pédagogique préparatoire à l'affectation est organisée à l'échelle des circonscriptions ASH. Elle précédera la commission départementale d'affectation.

A. COMMISSION PEDAGOGIQUE PREPARATOIRE

La commission pédagogique préparatoire sera constituée de la façon suivante :

- Proviseurs des établissements têtes de réseau ULIS ;
- IEN IO et/ou Directeur de CIO ;
- IEN ASH ;
- Médecins de l'Éducation nationale ;
- ERSEH (enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) ;
- Coordonnateurs d'ULIS collège.

Cette commission étudiera le dossier de chaque élève et émettra des propositions qui seront ensuite étudiées par la commission départementale d'affectation. En amont de ces commissions, les coordonnateurs ULIS et les ERSEH font parvenir aux IEN ASH le tableau récapitulatif et les dossiers des élèves complets.

Les dates retenues sont les suivantes :

- **ASH-MARSEILLE et ASH-EST pour Marseille : lundi 16 mai 2022**
- **ASH-EST pour le hors-Marseille : mardi 17 mai 2022**
- **ASH-OUEST : mercredi 18 mai 2022**

B. COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AFFECTION

La commission départementale d'affectation aura lieu **le mardi 7 juin 2022 à 9h**. Composée des IEN ASH, des IEN IO et du médecin conseiller technique, elle étudiera l'ensemble des candidatures et proposera les affectations définitives sur la base des propositions des commissions pédagogiques et en tenant compte d'autres paramètres comme les capacités d'accueil, le respect de l'hétérogénéité des formations, etc.

La commission départementale d'affectation informe les établissements d'origine afin que les vœux des élèves soient saisis dans AFFELNET sous leur responsabilité.

Une bonification assurant l'affectation est saisie sur les vœux des élèves dans AFFELNET sous la responsabilité des IEN IO.

Les chefs d'établissement (lycée d'accueil, lycée tête de réseau ULIS, collège d'origine) coordonnateurs d'ULIS collège et lycée, ERSEH sont informés des futures affectations.

C. CALENDRIER

Mi-juin : une fiche synthétique des élèves admis est établie pour chaque établissement.

Fin juin-début juillet : suite aux résultats officiels des affectations (AFFELNET), les notifications d'affectations individuelles sont transmises aux familles et à la cellule ASH.

L'établissement d'accueil inscrit l'élève affecté.